



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
21 avril 2008
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2008

16-27 juin 2008, Genève

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour le Nigéria

Assistance proposée (montant indicatif) : 64,2 millions de dollars,
dont 29,2 millions de dollars
prélevés sur les ressources ordinaires
et 35 millions de dollars provenant
de cofinancements et/ou d'autres
ressources, y compris des ressources
ordinaires

Durée du programme : Quatre ans (2009-2012)

Cycle : Sixième

Catégorie sur la base de la décision 2007/42 : A

**Montants estimatifs de l'assistance proposée par domaine prioritaire
du programme**

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé et droits en matière de procréation	16,3	20,8	37,1
Population et développement	7,3	8,7	16,0
Égalité des sexes	4,4	5,5	9,9
Coordination et aide au programme	1,2	–	1,2
Total	29,2	35,0	64,2



I. Analyse de la situation

1. Le Nigéria a une population de 144 millions d'habitants dont le taux d'accroissement annuel est de 3,2 % et qui devrait donc doubler en 22 ans. Le pays est composé de 36 États, d'un territoire de la capitale fédérale et de 774 zones de gouvernement local. La pauvreté est généralisée, avec 55 % de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement a adopté la deuxième stratégie nationale de développement et de démarginalisation économiques, Vision 2020 (plan de développement national) et un programme en sept points de développement prioritaire.

2. Le taux de mortalité maternelle, estimé à 704 décès pour 100 000 naissances vivantes, varie considérablement d'une région à une autre. Le taux de mortalité infantile est de 100 décès pour 1 000 naissances vivantes. L'incidence des fistules obstétricales est estimée à 20 000 cas par an. Au nombre des facteurs contribuant à cette situation figurent les suivants: a) l'âge précoce du premier mariage; b) les grossesses précoces; c) les faibles taux de prévalence de la contraception; et d) l'insuffisance des services de santé maternelle, notamment des soins obstétriques d'urgence. Pour faire face à cette situation le Gouvernement fédéral a augmenté la part des ressources allouées à la santé, qui est passée à 12,75 % en 2008.

3. Les jeunes de 10 à 24 ans représentent environ 33 % de la population. L'hygiène sexuelle et la santé procréative des adolescents laissent beaucoup à désirer, situation imputable au fait que ceux-ci ont : a) un accès très limité aux informations sur l'hygiène sexuelle et la santé procréative et aux services en la matière; b) des premiers rapports sexuels précoces (âge médian de 15 ans et 7 mois pour les femmes et de 20 ans et 6 mois pour les hommes); c) de nombreux partenaires sexuels; et d) rarement recours aux méthodes modernes de planification de la famille (4,7 % des femmes mariées âgées de 15 à 19 ans).

4. Le taux national de prévalence du VIH est de 4,4 %, en recul par rapport au taux de 5 % en 2003. Environ 2,9 millions d'adultes vivent avec ce virus. Le taux de prévalence du VIH chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans est de 5,2 %, les jeunes filles étant plus vulnérables que les garçons. Le taux d'utilisation des préservatifs dans ce groupe d'âge est de 25 %.

5. L'utilisation de données démographiques ventilées par sexe pour la planification est inadéquate. En dépit des efforts consentis pour renforcer les bases de données dans les États où le FNUAP met en œuvre des programmes, des bases de données globales sont nécessaires au niveau national et au niveau des États. Il faut améliorer la coordination des activités menées dans le cadre de la politique démographique nationale et allouer davantage de ressources à leur mise en œuvre.

6. La condition des femmes et des filles laisse à désirer en raison des disparités entre les sexes et du sexisme. Le Nigéria a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, mais encore faut-il la mettre en œuvre. La violence sexiste est généralisée. Les rites de veuvage préjudiciables aux femmes et les mutilations génitales féminines sont monnaie courante dans certaines régions.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

7. Le cinquième programme de pays (2003-2008) est mis en œuvre dans 240 zones de gouvernement local dans 15 États et porte sur environ un tiers de la population.

8. Dans le domaine de la santé procréative, le programme a : a) appuyé les politiques et plans stratégiques concernant la santé procréative des adolescents, la programmation de l'utilisation de préservatifs, la sécurité des approvisionnements en produits de santé procréative et les fistules obstétricales; b) renforcé les capacités techniques et administratives de plus de 3 000 partenaires nationaux; c) fourni des produits contraceptifs à 5 000 centres de prestation de services en matière de santé publique; et d) dispensé un matériel essentiel de santé procréative à 2 500 centres de soins de santé primaires et secondaires dans 15 États.

9. Dans le domaine de la population et du développement, le programme a facilité : a) la révision de la politique démographique nationale et du plan d'action en la matière; b) la fourniture d'un appui technique et financier au recensement de la population et du logement de 2006; c) la prise en compte des questions relatives à la population, à la santé procréative et à l'égalité des sexes dans les stratégies de développement et de démarginalisation économiques aux niveaux du pays et des États; et d) l'établissement du Réseau d'organisations islamiques sur la population et le développement.

10. Dans le domaine de l'égalité des sexes, le programme a : a) encouragé l'élaboration d'une politique nationale en faveur de la parité; b) soutenu l'adoption de lois visant à interdire les rites de veuvage préjudiciables aux femmes, la mutilation génitale féminine et la violence à l'égard des femmes; c) amélioré les capacités des parties concernées en tant que défenseurs de l'égalité des sexes.

11. Au nombre des difficultés il faut citer : a) l'inadéquation des procédures de gestion des programmes et des mécanismes de coordination; b) l'inefficacité de la mise en œuvre et du suivi des mesures prises à tous les niveaux; et c) les lacunes du système de santé et la pénurie de personnel sanitaire, en particulier de sages-femmes.

12. Au nombre des principaux enseignements tirés figure la nécessité : a) d'élaborer des stratégies novatrices et ciblées en matière de communication pour inciter les médias et les parties intéressées à mobiliser un large appui en faveur des questions de population et de développement; b) pour le FNUAP de renforcer son rôle en tant que défenseur et facilitateur des interventions en matière de population, de développement et de santé procréative.

III. Programme proposé

13. Les recommandations des évaluations thématiques et finales du cinquième programme de pays ont orienté l'établissement du programme de pays proposé, au même titre que le plan stratégique du FNUAP (2008-2011) et le Plan d'action de Maputo. Le programme proposé est conforme au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, aux objectifs du Millénaire pour le développement, au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) (2009-2012) et aux priorités nationales des stratégies de

développement et de démarginalisation économiques aux niveaux fédéral et des États. Les organismes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales (ONG) et les donateurs ont contribué aux préparatifs dirigés par le Gouvernement. Le programme sera mis en œuvre au niveau fédéral et dans les 12 États choisis sur la base d'indicateurs démographiques et de leur situation géographique. Au niveau fédéral, on mettra l'accent sur les politiques à mettre en œuvre et la mobilisation, tandis qu'au niveau des États, les programmes viseront des besoins précis en matière de population, de santé procréative et d'égalité des sexes.

14. Le programme est basé sur les droits de l'homme, adapté à la culture et soucieux de l'égalité des sexes et vise à relever les niveaux de vie. Il compte trois composantes : a) la santé et les droits en matière de procréation; b) la population et le développement; et c) l'égalité des sexes.

Composante santé et droits en matière de procréation

15. Cette composante vise deux résultats : a) d'ici à 2012, les institutions et les secteurs aux niveaux fédéral et des 12 États planifient, mettent en œuvre et surveillent la prestation de services de haute qualité de santé procréative, de planification de la famille et de prévention du VIH; b) les communautés des 12 États demandent et utilisent des services de haute qualité en matière de santé procréative, de planification familiale et de prévention du VIH. Pour ce faire, on fera appel à quatre produits.

16. *Produit 1 : Amélioration des services de prévention du VIH soucieux de l'égalité des sexes et équitables destinés aux femmes et aux jeunes dans les 12 États et au niveau fédéral.* Il faudra à cette fin : a) promouvoir des politiques et des programmes adaptés aux jeunes pour leur donner les moyens d'adopter des modes de vie et des comportements sains et de prendre part aux interventions, aux niveaux national et des États, de lutte contre le VIH/sida; b) faciliter la programmation de l'utilisation de préservatifs; c) renforcer les capacités institutionnelles et techniques afin d'intégrer le VIH/sida dans les programmes d'hygiène sexuelle et de santé de la procréation; d) promouvoir une approche globale en matière de prévention du VIH chez les travailleurs du sexe; e) collaborer avec les organisations de la société civile, les organisations confessionnelles et les chefs traditionnels; et f) faciliter la fourniture d'informations et de services adaptés aux jeunes.

17. *Produit 2 : Renforcement des capacités des institutions nationales et des organisations non gouvernementales, au niveau fédéral et dans les 12 États, pour veiller à la sécurité de l'approvisionnement des produits de santé procréative et fournir des services de planification de la famille, soucieux de l'égalité des sexes et équitables.* Cela exigera de : a) renforcer les partenariats pour appuyer la sécurité des approvisionnements de produits de santé procréative; b) renforcer les capacités du personnel de santé en ce qui concerne les systèmes logistiques et les technologies en matière de planification familiale; c) renforcer le système de gestion logistique des moyens de contraception aux niveaux national et des États; d) planifier et garantir la disponibilité de contraceptifs pour éviter toute rupture de stocks; et e) étendre la portée des systèmes de distribution locale aux États recevant un appui.

18. *Produit 3 : Augmentation du nombre de services de santé maternelle soucieux de l'égalité des sexes, adaptés à la culture et de haute qualité, notamment de soins obstétricaux d'urgence et de soins néonataux, dans 360 établissements dans les 12 États.* Les stratégies consistent à : a) favoriser la concertation et les activités de

plaidoyer pour mettre en œuvre des politiques de santé procréative; b) renforcer les capacités institutionnelles et techniques des départements de la santé et établissements sanitaires de l'État et des zones de gouvernement local pour fournir un minimum de services de haute qualité; c) améliorer les capacités techniques, administratives et d'encadrement des agents de santé; d) appuyer la fourniture et la gestion des équipements et produits essentiels; et e) encourager les partenariats stratégiques pour assurer la coordination et la mobilisation des ressources.

19. *Produit 4 : Perfectionnement des connaissances, compétences et mécanismes pour aider certaines communautés dans les 12 États à demander des services de santé procréative, de planification de la famille et de prévention du VIH/sida de haute qualité, soucieux de l'égalité des sexes et équitables et à y avoir accès.* Il faudra à cette fin : a) renforcer la capacité des particuliers et des communautés de requérir ces services; b) élaborer et diffuser des matériaux informationnels culturellement adaptés en matière de changement de comportement; c) aider les communautés à utiliser des systèmes et des structures pour veiller à la prestation de services de haute qualité et équitables; d) promouvoir la participation des hommes aux programmes de santé procréative; e) faciliter l'accès des jeunes et des adolescents aux messages visant à modifier les comportements; et f) utiliser les moyens multimédias et les médias traditionnels de communication pour la mobilisation sociale.

Composante population et développement

20. Cette composante vise deux résultats : a) d'ici à 2012, les institutions fédérales et celles des 12 États produisent, gèrent, diffusent et utilisent des données ventilées par sexe sur la population, la santé de la procréation et les jeunes; et b) d'ici à 2012, les questions relatives à la dynamique démographique, à l'égalité des sexes, à l'hygiène sexuelle et à la santé procréative, au VIH/sida et aux jeunes sont intégrées aux politiques de développement aux plans de lutte contre la pauvreté et aux cadres de dépenses. À cette fin, il sera fait appel à trois produits.

21. *Produit 1 : Renforcement de la capacité technique et institutionnelle de trois institutions fédérales et des institutions des 12 États de recueillir, analyser, gérer, diffuser et utiliser des données prenant en compte les facteurs de sexe.* Les stratégies visent à : a) faciliter le renforcement des capacités techniques de la Commission nationale de la population; b) appuyer les activités menées à l'issue du recensement; c) établir des bases de données au niveau de la Commission nationale de la population et des 12 États et renforcer celles qui existent déjà; d) appuyer l'enquête démographique et sanitaire nationale; e) promouvoir le perfectionnement des mécanismes de collecte et d'utilisation des données; et f) élaborer un plan global de suivi et d'évaluation pour veiller à une gestion axée sur les résultats.

22. *Produit 2 : Renforcement de la capacité des institutions fédérales et de celles des 12 États d'intégrer les questions de population aux politiques, stratégies de développement et cadres de dépenses.* Les stratégies visent à : a) sensibiliser davantage les responsables politiques et les parlementaires aux liens qui existent entre la population et le développement; b) renforcer la capacité technique et opérationnelle des institutions concernant l'allocation des ressources au titre de la population, de la santé procréative et des questions d'égalité des sexes; c) inciter l'Assemblée nationale et les assemblées des 12 États à adopter des politiques et des lois dans ce domaine; et d) recommander l'augmentation des ressources allouées au

titre de la population et du développement, de la santé procréative et des questions d'égalité des sexes.

23. *Produit 3 : Renforcement des capacités des institutions fédérales, des institutions des 12 États et des organisations de la société civile de préconiser, d'élaborer, de mettre en œuvre des politiques, plans, programmes et cadres de dépenses adaptés aux jeunes, et d'en suivre l'application.* Les stratégies visent à : a) favoriser les partenariats et renforcer les capacités techniques et opérationnelles du Ministère fédéral du développement de la jeunesse, des institutions et des organisations de la société civile dans les 12 États; b) faire connaître les politiques mises en œuvre concernant les jeunes; c) recommander l'affectation de ressources au titre de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques relatives aux jeunes; d) faciliter la création de centres adaptés aux besoins des jeunes et la fourniture d'informations et de conseils appropriés; et e) faciliter l'accès aux programmes d'acquisition de compétences pratiques, tenant compte des sexospécificités.

Composante égalité des sexes

24. La composante égalité des sexes vise un seul résultat : d'ici à 2012 un environnement propice à l'égalité des sexes, à l'équité et à l'autonomisation des femmes. À cette fin, on aura recours à deux produits :

25. *Produit 1 : Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des ministères fédéraux; des ministères des 12 États et des organisations de la société civile, afin de promouvoir les droits et l'autonomisation politique des femmes.* Les stratégies visent à : a) renforcer les capacités des responsables, des parlementaires et des organisations de la société civile, au niveau national et au niveau des États, en matière d'égalité des sexes; b) faciliter la promulgation et l'application de politiques, lois et projets de loi tenant compte des sexospécificités; c) aider le Ministère fédéral des affaires féminines et la commission de la Chambre des représentants chargée des affaires féminines à diffuser la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres instruments internationaux et nationaux relatifs à l'égalité des sexes; et d) favoriser les partenariats avec les responsables, les parlementaires, les organisations de la société civile et le secteur privé.

26. *Produit 2 : renforcement des capacités des institutions fédérales, de celles des 12 États, des responsables, des parlementaires et des organisations de la société civile de préconiser, élaborer, mettre en œuvre et suivre les politiques et programmes de lutte contre la violence sexiste.* Les stratégies visent à : a) faciliter l'adoption et l'application de lois sur la violence sexiste; b) établir des mécanismes pour faire respecter les lois au niveau national et au niveau des États; c) promouvoir l'adoption et le perfectionnement d'instruments tenant compte de l'égalité des sexes pour assurer le suivi et rendre compte des progrès accomplis dans la lutte contre la violence sexiste; d) appuyer l'élaboration, la production et la diffusion de messages sur la violence sexiste visant à modifier les comportements; et e) renforcer les capacités des institutions judiciaires et des services de répression pour lutter contre la violence sexiste.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

27. La Commission nationale de la planification sera l'agent d'exécution. La Commission nationale de la population assurera la coordination et la gestion du programme en recourant à la modalité d'exécution nationale. Les ministères de la planification au niveau fédéral et au niveau des États, la Commission nationale de la population et les ministères au niveau fédéral et au niveau des États, chargés de la santé, de la promotion des jeunes, des affaires féminines et de l'information seront les organismes chefs de file pour la mise en œuvre du programme. Le FNUAP collaborera avec l'Agence canadienne de développement international, l'Agency for international development des États-Unis, le Département du développement international du Royaume-Uni, l'Union européenne et d'autres partenaires de développement, y compris des organisations de la société civile, pour exécuter le programme.

28. Le FNUAP fournira une assistance technique et sera responsable des achats, du recrutement, de la formation et de la mobilisation des ressources. En tant que membre de l'équipe de pays des Nations Unies, il appuiera les services communs, la mise en œuvre du PNUAD et des programmes conjoints concernant le VIH/sida, la santé maternelle, les données pour le développement, les jeunes et la violence sexiste.

29. Le programme élaborera un plan de suivi et d'évaluation, conforme au plan stratégique du FNUAP, au PNUAD et à la deuxième Stratégie nationale de développement et de démarginalisation économiques. Il demande l'établissement de rapports trimestriels sur le contrôle de l'exécution du programme et de la gestion financière des examens trimestriels et annuels, des visites d'inspection conjointes et des examens conjoints effectués par des organismes des Nations Unies. Le programme renforcera ses bases de données pour fournir des informations en vue des activités de suivi. Le FNUAP établira ses données de référence sur la base du rapport d'enquête final du cinquième programme de pays, de l'enquête démographique et sanitaire de 2008, du rapport sur le recensement de 2006 et d'autres enquêtes. Pour appuyer la mise en œuvre du programme, le FNUAP mobilisera des fonds supplémentaires auprès du Gouvernement, des organismes donateurs et du secteur privé à l'appui de l'exécution du programme.

30. Le bureau de pays du FNUAP comprend un représentant, un représentant adjoint, un directeur des opérations recruté sur le plan international, un administrateur du programme recruté sur le plan international, un administrateur auxiliaire, trois représentants assistants, un certain nombre d'administrateurs et de membres du personnel d'appui recrutés sur le plan national. Le Fonds renforcera les capacités du bureau de pays afin d'assurer le suivi et la supervision de la mise en œuvre du programme, conformément à une gestion axée sur les résultats. Si besoin est, il sollicitera une assistance technique supplémentaire auprès de consultants nationaux et internationaux. Le bureau régional du FNUAP, une fois établi, fournira des experts techniques et des spécialistes du programme.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Nigéria

Priorité nationale : a) renforcer le système de santé pour assurer la prestation de services efficaces et de haute qualité; b) réduire la mortalité infantile et maternelle de 25 %; et c) d'ici à 2011, réduire la prévalence du VIH/sida d'au moins 25 %

Réalisations du PNUAD : a) les cadres directifs organisationnels et financiers permettent de fournir des services sociaux de haute qualité et d'y accéder, afin d'atteindre les objectifs de la deuxième Stratégie nationale de développement et de démarginalisation économiques, ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement; b) les changements de comportement au niveau des individus et des ménages traduisent une participation publique croissante à l'obtention de meilleurs résultats sociaux; et c) les politiques, plans et institutions nationaux constituent la base de la prévention et de la gestion de menaces transfrontières

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Santé et droits en matière de procréation	<p><i>Réalisation :</i> D'ici à 2012, les institutions et les secteurs au niveau fédéral et dans les 12 États planifient, mettent en œuvre et contrôlent la prestation de services de haute qualité en matière de planification de la famille, santé procréative et prévention du VIH</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'accouchements effectués par un personnel qualifié • Taux de prévalence de la contraception • Prévalence du VIH et d'infections sexuellement transmises chez les jeunes et les femmes enceintes • Ratio de mortalité maternelle et taux de mortalité néonatale • Taux d'utilisation de préservatifs <p><i>Réalisation :</i> Les communautés dans les 12 États demandent et utilisent des services de santé procréative et de planification de la famille et des services de prévention du VIH de haute qualité</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de prévalence de la contraception • Taux d'utilisation des préservatifs 	<p><i>Produit 1 :</i> Amélioration des services de prévention du VIH tenant compte des sexospécificités et équitables à l'intention des femmes et des jeunes dans les 12 États et au niveau fédéral</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organisations de la société civile dispensant des services standard de prévention du VIH • Nombre de nouvelles zones de gouvernement local et des États bénéficiant d'une assistance dans l'application des politiques et des plans en matière de santé procréative et de VIH/sida <p><i>Produit 2 :</i> Renforcement des capacités des institutions nationales et des ONG, au niveau fédéral et dans les 12 États, pour veiller à la sécurité de l'approvisionnement des produits de santé procréative et à la prestation de services de planification de la famille tenant compte des sexospécificités et équitables</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de centres de santé et de distribution communautaire offrant au moins trois méthodes de planification de la famille • Pourcentage d'éléments du plan de sécurité de l'approvisionnement des produits de santé procréative appliqués dans chacun des 12 États <p><i>Points de référence :</i> Enquête de fin d'étape et enquête démographique et sanitaire nationale de 2008</p> <p><i>Produit 3 :</i> Nombre accru de services de santé maternelle tenant compte des sexospécificités, adaptés à la culture et de haute qualité, notamment de soins obstétricaux d'urgence et</p>	Gouvernements national et des États Organismes des Nations Unies Donateurs bilatéraux et multilatéraux Secteur privé; organisations de la société civile	37,1 millions de dollars, dont 16,3 millions de dollars prélevés sur les ressources ordinaires et 20,8 millions de dollars prélevés sur les autres ressources

Composante du programme	Réalizations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de jeunes ayant une connaissance précise des méthodes de prévention du VIH 	<p>de soins néonataux, dans 360 établissements dans les 12 États</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de zones de gouvernement local et d'États remplissant les conditions minimales en matière de soins obstétricaux d'urgence et de soins néonataux • Pourcentage de centres sanitaires fournissant des services de santé maternelle de haute qualité (services de soins anténatals, accouchements et services de soins postnatals) <p><i>Points de référence :</i> Indicateurs d'enquête en fin de parcours et enquête démographique et nationale de 2008</p> <p><i>Produit 4 :</i> Perfectionnement des connaissances, compétences et mécanismes pour aider certaines communautés dans les 12 États à demander des services de santé procréative, de planification de la famille et de prévention du VIH/sida de haute qualité, tenant compte des sexospécificités et équitables, et à y avoir accès</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de services axés sur la santé, la planification de la famille et la prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles • Nombre d'organisations de la société civile, d'ONG et de personnes, y compris des jeunes, formés à la sensibilisation des adolescents en matière d'hygiène sexuelle, de santé, de la procréation, de planification de la famille et de prévention du VIH <p><i>Points de référence :</i> Enquête de fin de parcours et enquête démographique et sanitaire nationale de 2008</p>		
<p>Priorité nationale : a) faire en sorte que les autorités publiques répondent efficacement aux besoins de la population; b) réduire l'exclusion sociale; et c) renforcer les valeurs sociales</p>				
<p>Réalisations du PNUAD : a) mobilisation des ressources et dépenses publiques au niveau fédéral et au niveau des États pour satisfaire aux normes statutaires de responsabilité financière et atteindre les principales cibles de la deuxième Stratégie nationale de développement et de démarginalisation économiques ainsi que des stratégies de développement et de démarginalisation économiques au niveau des États, compatibles avec le programme en sept points de développement prioritaire et les objectifs du Millénaire pour le développement</p>				

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Population et développement	<p><i>Réalisation</i> : D'ici à 2012, les institutions fédérales et les institutions des 12 États produisent, gèrent, diffusent et utilisent des données ventilées par sexe sur la population, la santé de la procréation et les jeunes.</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions ayant les moyens de fournir des données fiables • Nombre et type de séries de données produites et diffusées en vue de la formulation, du suivi et de l'évaluation du programme <p><i>Réalisation</i> : D'ici à 2012, les questions relatives à la dynamique démographique, à l'égalité des sexes, à l'hygiène sexuelle et à la santé de la procréation, au VIH/sida et aux jeunes seront intégrées aux politiques de développement, aux plans de lutte contre la pauvreté et aux cadres de dépenses.</p> <p><i>Indicateurs de résultat</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les questions de populations sont prises en compte dans les politiques et plans sectoriels • Les questions des jeunes sont intégrées aux politiques et plans nationaux et sous-nationaux. 	<p><i>Produit 1</i> : Renforcement des capacités techniques et institutionnelles de trois institutions fédérales et institutions des 12 États pour recueillir, analyser, gérer, diffuser et utiliser des données tenant compte des sexes et spécificités.</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La liste approuvée de documents relatifs au recensement est disponible et utilisée. • Nombre de plans, stratégies et décisions utilisant des informations factuelles <p><i>Produit 2</i> : Renforcement des capacités des institutions fédérales et des institutions des 12 États pour intégrer les questions de population aux politiques, stratégies de développement et cadres de dépenses</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions ayant les moyens d'intégrer des variables démographiques dans les cadres de planification et de développement • Nombre de plans et budgets tenant compte des facteurs démographiques <p><i>Produit 3</i> : Renforcement des capacités des institutions fédérales, des institutions des 12 États et des organisations de la société civile pour recommander, élaborer, mettre en œuvre et contrôler les politiques, plans, programmes et cadres de dépenses adaptés aux jeunes</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des ressources alloué à la mise en œuvre de politiques et de programmes en faveur des jeunes • Nombre de centres adaptés aux jeunes établis • Nombre d'institutions et d'organisations de la société civile recrutant des jeunes dans le processus décisionnel et pour la planification de programmes adaptés à ce groupe 	<p>Commission nationale de la planification; Commission nationale de la population; Commissions de planification des États; Partenaires du système des Nations Unies Département du développement international du Royaume-Uni; Union européenne Organisations non gouvernementales</p>	<p>16 millions de dollars dont 7,3 millions de dollars prélevés sur les ressources ordinaires et 8,7 millions de dollars provenant d'autres ressources</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Priorité nationale : a) faire en sorte que les autorités publiques répondent efficacement aux besoins de la population; b) réduire l'exclusion sociale; et c) renforcer les valeurs sociales				
Réalisations du PNUAD : a) les cadres directifs, organisationnels et financiers permettent de fournir des services sociaux de base de haute qualité; et b) réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement				
Égalité des sexes	<p><i>Réalisation :</i> D'ici à 2012, création d'un environnement propice à l'égalité des sexes, à l'équité et à l'autonomisation des femmes</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions gouvernementales et d'organisations de la société civile ayant les moyens de promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes • Nombre de mesures, lois et plans de développement adoptés au niveau national et au niveau des États reflétant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes 	<p><i>Produit 1 :</i> Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des ministères fédéraux, des ministères des 12 États et des organisations de la société civile pour promouvoir les droits et l'autonomisation politique des femmes</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de responsables, de parlementaires et d'organisations de la société civile favorisant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes par le biais des médias traditionnels et des médias non traditionnels • Nombre d'institutions en mesure d'agir à l'appui des droits des femmes • Nombre d'institutions utilisant des instruments tenant compte des sexospécificités <p><i>Produit 2 :</i> Renforcement des capacités des institutions fédérales, des institutions des 12 États, des responsables, des parlementaires et des organisations de la société civile pour recommander, élaborer, mettre en œuvre et suivre les politiques et programmes de lutte contre la violence sexiste</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions en mesure de recommander la promulgation ou l'application de lois sur la lutte contre la violence sexiste • Instruments de suivi tenant compte des sexospécificités disponibles et utilisés • Nombre de messages en faveur des changements comportementaux qui ont été élaborés, disponibles et utilisés 	Gouvernement national et gouvernements des États; Assemblée nationale et assemblées des États Organismes des Nations Unies Donateurs bilatéraux et multilatéraux Secteur privé; organisations de la société civile	9,9 millions de dollars dont 4,4 millions de dollars prélevés sur les ressources ordinaires et 5,5 millions de dollars provenant d'autres ressources Total (coordination et aide aux programmes) : 1,2 million de dollars prélevés sur les ressources ordinaires